

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022**DELIBERATION N°124**

Nombre de conseillers
en exercice :
27

Présents à la séance :
19

Pouvoirs :
8

Date de la convocation :
9 décembre 2022

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Villard de Lans.

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, et le jeudi 15 décembre à 18h,

Le Conseil municipal de la Commune de Villard de Lans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Arnaud MATHIEU.

A désigné comme secrétaire : Maud ROLLAND

ETAIENT PRESENTS : Arnaud MATHIEU, Véronique BEAUDOING, Christelle VILCOT, Nadine GIRARD-BLANC, Jean-Paul UZEL, Maud ROLLAND, Christophe ROBERT, Françoise SARRA-GALLET, Henri CRET, Jacky DUVILLARD, Sophie GOUY-PAILLER, Valérie PETIT, Patrick ARNAUD, Christophe BONNARD, Marie ZAWISTOWSKI, Olivier ROBIN, Valérie BONAUAUD, Ghislaine MASSON, Luc MAGNIN

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Bruno DUSSER (donne pouvoir à Véronique BEAUDOING), Serge BIRGE (donne pouvoir à Arnaud MATHIEU), Michèle PAPAUD (donne pouvoir à Jean-Paul UZEL), Daphnée GORDOWSKI-SABBAGH (donne pouvoir à Françoise SARRA-GALLET), Charlotte BONNARD (donne pouvoir à Sophie GOUY-PAILLER), Dorian COACOLO (donne pouvoir à Valérie PETIT), Claude FERRADOU (donne pouvoir à Luc MAGNIN), Laurence BORGRAEVE (donne pouvoir à Valérie BONAUAUD)

Objet : Modification de la grille tarifaire de l'eau potable

Rapporteur : Véronique BEAUDOING

La grille tarifaire de l'eau potable et de l'assainissement était jusqu'ici réalisée conjointement avec le délégataire. Or à partir du 1^{er} Janvier 2023, la gestion de l'eau et de l'assainissement sera à la charge des régies de l'eau potable et de l'assainissement.

Dans ce contexte la commune de Villard de Lans se doit d'établir une nouvelle grille tarifaire de l'eau potable et de l'assainissement.

1.1) Part Fixe / Abonnement (tous Client)

La part fixe d'abonnement et déterminer par le diamètre du branchement publique qui désert l'abonné.

Diamètre du branchement (en mm)	Nouveaux Tarifs € HT / Abonnement
Branchement 15	72,56
Branchement 20	192,34
Branchement 25	475,82
Branchement 32	779,61
Branchement 40	1 648,65
Branchement 50	2 019,52
Branchement 60	3 133,15
Branchement 80	5 371,41
Branchement 100	8 696,73
Branchement 150 - 200	31 161,66

1.2) Abonnement Tarif Particulier

Au vu de la consommation annuelle (en moyenne 200 000 m3 /an) et du débit important demandé (140 m3/h) par l'entreprise S.E.V.L.C. celle-ci devra s'acquitter également d'un abonnement supplémentaire, pour couvrir les charges de pompages et d'entretien supporter par la collectivité. Ce système d'abonnement était déjà présent dans le contrat de délégation, il est donc perpétué.

Désignation	Nouveau Tarif € HT
S.E.V.L.C	47 397,71

2) Part Variable / Consommation

La part variable de la consommation est déterminée par la relève du compteur, réalisé annuellement.

Mètres cubes consommés (Tranches de consommation)	Nouveaux Tarifs € HT / m3
0 à 120 m3	0,5501
121 à 1 000 m3	0,7896
1001 à 10 000 m3	0,7846
10 001 à 20 000 m3	0,7326
20 001 à 50 000 m3	0,6507
A partir de 50 001 m3	0,2182

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le 19/12/2022 
ID : 038-213805484-20221216-DEL2022124-DE

La part Variable pour la Préservation de la ressource en eau (Agence de l'eau) reste inchangée à 0,0768 €HT le m3.

Désignation	Nouveaux Tarifs € HT / m3
Redevance Prélèvement	0,0798

3) Formule de révision

La grille tarifaire ne prévoit pas de formule de révision de ses prix cependant la collectivité pourra réviser ses prix annuellement par délibération, pour les besoins d'équilibre du service.

4) Frais Divers

Les frais Divers correspondent aux prestations susceptibles d'être demandées par les abonnés du service eau et assainissement. Les interventions seront réalisées par la collectivité, son exploitant ou le service facturation de la Communauté de Commune du Massif du Vercors. Et seront facturées à l'abonné suivant la grille tarifaire ci-dessous.

Le tarif des frais divers sera indexé sur la formule de révision du marché d'exploitation « Eau potable » pour tenir compte de la révision de prix de l'exploitant, qui sera chargé par la collectivité de la réalisation de ces prestations auprès des abonnés.

$$C_n = 0,15 + 0,45 * ICHT-E (n) / ICHT-E (o) + 0,2 * 010534766 (n) / 010534766 (o) + 0,2 FSD2 (n) / FSD2 (o)$$

Code	Libellé
ICHT-E	Indice du coût horaire du travail dans la production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution
010534766	Indice électricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat pour une capacité > 36 kVA
FDS2	Indice frais et services divers n°2

Prix	Désignation	Unité	Prix Unitaire en €HT
0	Frais d'accès au service		
	Les prix ci-dessous intégrant les frais administratifs, les frais de déplacement (le cas échéant), les frais d'informatique et les frais de main d'œuvre pour la réalisation		
0.1	Frais de déplacement pour ouverture (abonnement) ou fermeture de branchement (résiliation)	Unité	54.00 €
0.2	Frais divers sur le branchement (déplacement et interventions pour assurer la continuité du service en cas d'interruption signalé par l'abonné)	Unité	54.00 €
	I - Frais de service / relève et facturation		
	<i>Les prix ci-dessous intègrent les frais administratifs, les frais de déplacement (le cas échéant), les frais d'informatique et les frais de main d'œuvre pour la réalisation de l'opération.</i>		
1.1	Duplicata de facture (sauf pour les abonnés ayant opté pour la facture dématérialisée sur internet)	€ / demande	12,00 €
1.2	Frais de relance d'un abonné pour impayés (1ère relance)	€ / relance	12,00 €

1.3	Frais de relance d'un abonné pour impayés (2ème relance)	€ / relance	12,00 €
1.4	Frais de déplacement pour impayés ou recouvrement (dépôt d'un lettre / entretien / sensibilisation)	Unité	31,00 €
1.5	Frais pour relève d'un compteur (hors campagne)	Unité	54,00 €
1.6	Frais de ouverture / fermeture de branchement suite demande client (absence prolongée, fermeture hivernale)	Unité	54,00 €
1.7	Fermeture ou remise en service du branchement (non-respect des règles d'usage)	Unité	54,00 €
1.8	Frais d'intervention sur le branchement (autre)	Unité	54,00 €
II - Prestations de contrôle ou sur les installations privatives			
<i>Les prix ci-dessous intègrent les frais administratifs, les frais de déplacement, les frais d'informatique et les frais de main d'œuvre pour la réalisation de l'opération.</i>			
2.1	Contrôle installations privatives (dysfonctionnement ou non-respect du règlement)	Unité	135,00 €
2.2	Contre visite contrôle 2.1	Unité	95,00 €
Prix	Désignation	Unité	Prix Unitaire en €HT
2.3	Contrôle installations privatives en cas d'utilisation d'une autre ressource (puits, récupération d'eau de pluie, etc.)	Unité	135,00 €
2.4	Contre visite contrôle 2.3	Unité	135,00 €
2.5	Frais de contrôle d'un branchement non réalisé par l'exploitant	Unité	95,00 €
2.7	Instruction d'un dossier de demande d'individualisation pour une copropriété jusqu'à 10 logements	Forfait	510,00 €
2.8	Instruction d'un dossier de demande d'individualisation pour une copropriété de 11 à 50 logements	Forfait	714,00 €
2.9	Instruction d'un dossier de demande d'individualisation pour une copropriété supérieure à 50 logements	Forfait	1 020,00 €
III - Compteurs			
Fourniture et pose d'un compteur pour nouveau branchement			
<i>Les prix ci-dessous intègrent les frais de pose du compteur, les frais de déplacement, les frais d'informatique et les frais de main d'œuvre pour la réalisation de l'opération</i>			
3.1	DN15	Unité	37,00 €
3.2	DN15 avec tête émettrice	Unité	73,00 €
3.3	DN20	Unité	44,00 €
3.4	DN20 avec tête émettrice	Unité	81,00 €
3.5	DN30	Unité	146,00 €
3.6	DN30 avec tête émettrice	Unité	183,00 €
3.7	DN40	Unité	188,00 €
3.8	DN40 avec tête émettrice	Unité	224,00 €
3.9	DN50	Unité	242,00 €
3.10	DN50 avec tête émettrice	Unité	278,00 €
3.11	DN60	Unité	338,00 €
3.12	DN60 avec tête émettrice	Unité	374,00 €
3.13	DN80	Unité	402,00 €
3.14	DN80 avec tête émettrice	Unité	443,00 €
3.15	DN100	Unité	530,00 €
3.16	DN100 avec tête émettrice	Unité	567,00 €

Contrôle / Vérification			
<i>Les prix ci-dessous intègrent les frais de déplacement et de main d'œuvre pour la réalisation de l'opération</i>			
3.17	Etalonnage avec compteur étalon DN15	Unité	61,00 €
3.18	Etalonnage avec compteur étalon DN20	Unité	61,00 €
3.19	Etalonnage avec compteur étalon DN30	Unité	61,00 €
3.20	Etalonnage avec compteur étalon DN40	Unité	71,00 €
3.21	Etalonnage avec compteur étalon DN50	Unité	71,00 €
3.22	Etalonnage avec compteur étalon DN60	Unité	153,00 €
3.23	Etalonnage avec compteur étalon DN80	Unité	153,00 €
3.24	Etalonnage avec compteur étalon DN100	Unité	153,00 €
<i>Si l'étalonnage avec compteur étalon ne fournit pas un résultat satisfaisant, il sera proposé un étalonnage sur banc d'agrée. Les prix ci-dessous intègrent les frais d'acheminement jusqu'au centre de test</i>			
3.25	Etalonnage sur banc d'essai agrée DN15	Unité	107,00 €
3.26	Etalonnage sur banc d'essai agrée DN20	Unité	107,00 €
3.27	Etalonnage sur banc d'essai agrée DN30	Unité	133,00 €
Prix	Désignation	Unité	Prix Unitaire en €HT
3.28	Etalonnage sur banc d'essai agrée DN40	Unité	133,00 €
3.29	Etalonnage sur banc d'essai agrée DN50	Unité	133,00 €
3.30	Etalonnage sur banc d'essai agrée DN60	Unité	255,00 €
3.31	Etalonnage sur banc d'essai agrée DN80	Unité	255,00 €
3.32	Etalonnage sur banc d'essai agrée DN100	Unité	255,00 €
IV - Travaux de branchement particulier eau potable			
4.1	Préparation/Organisation et réception Prospection, reconnaissance et définition du tracé, obtention DICT et autorisation de voirie, établissement du devis, implantation du tracé et piquetage, recherche de la conduite existante, établissement de l'ensemble des dossiers et des documents d'exécution, établissement des plans de récolement.	Forfait	153,00 €
Fourniture et pose du dispositif de branchement sur canalisation principale au moyen d'un té ou d'un collier de prise en charge, y compris vanne de sectionnement, tabernacle, tube allonge, bouche à clé et pièces de raccordement			
4.2.1	- Dispositif de 20 mm	Unité	384,00 €
4.2.2	- Dispositif de 25 mm	Unité	437,00 €
4.2.3	- Dispositif de 30 mm	Unité	508,00 €
4.2.4	- Dispositif de 40 mm	Unité	541,00 €
4.3	Fourniture et mise en place d'un dispositif de branchement chez l'abonné comprenant le regard isotherme de branchement, le robinet d'arrêt, le clapet anti-retour double purge et toutes les pièces de raccordement nécessaires.	Unité	395,00 €

Terrassement			
	<i>Avec blindage éventuel, croisement obstacle, passage de mur, lit de sable, remblai en matériaux adaptés compactés et réfection définitive</i>		
4.4	En terrain empierré ou non revêtu	ml	153,00 €
4.5	Sous chaussée ou trottoir revêtu en bicouche	ml	255,00 €
4.6	Sous chaussée ou trottoir revêtu d'enrobé	ml	281,00 €
4.7	Forage à la fusée, sous fourreau, y compris terrassements nécessaires aux raccordements, non compris canalisations	Forfait	3 570,00 €
Fourniture et pose de canalisation PEHD			
	<i>Compris grillage avertisseur</i>		
4.8	DN25	ml	5,00 €
4.9	DN32	ml	6,00 €
4.10	DN40	ml	9,00 €
4.11	DN50	ml	11,00 €
4.12	DN60	ml	14,00 €
4.13	DN80	ml	17,00 €
4.14	DN100	ml	27,00 €
4.15	Plus-value pour rocher compact nécessitant l'utilisation du marteau pneumatique ou du B.R.H	Forfait	490,00 €
4.16	Plus-value pour pompage à un débit continu supérieur à 25 m3/h	Forfait	245,00 €

VU Le code Général des Collectivités Territoriales

VU La délibération n° 88 du 29 septembre 2022 de mise en place d'un service commun de facturation au niveau de la CCMV pour le compte des communes d'Autrans-Méaudre en Vercors et Villard de-Lans.

Vu La délibération n° 77 du 4 Juillet 2022 actant la passation d'un marché d'exploitation en matière d'eau potable et d'assainissement pour une durée de 2 ans fermes reconductible 2 fois par période d'un an.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire du service de l'eau potable.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire et son adjointe à signer toute pièce afférente au dossier.

VOTE : pour à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au Registre.

A Villard-de-Lans, le 16 décembre 2022

Le Maire,
Arnaud MATHIEU



Transmise en Préfecture le 19 décembre 2022

Le Maire certifie que la présente a été valablement publiée ou notifiée le 19 décembre 2022 en application des dispositions de l'article L 2131.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.